Instructions de course

La Trinité Cowes by Actual - Départ le 6 juillet 2025

Organisée par la **Société Nautique de La Trinité sur Mer** avec le concours du **RORC**

La mention [NP] dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 30.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 -2028 (RCV)

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en « Annexe 3».

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 La partie B section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, entre 22h00 et 06h30 locales (heure FR TU+2) pour la durée de l'épreuve.

1.5 Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) 2025 – 2025 - Épreuve de **catégorie 3** avec radeau.

1.6 En cas de traduction de ces Instructions de course, le texte français prévaudra.

1.7 L'épreuve est :

- Inscrite au 2025 **RORC** Season's Point Championship
- Inscrite au championnat **IRC Manche-Atlantique** Équipage, Double et Solo
- Est qualificative pour la **Cap Martinique 2026**

2 Règles de Sécurité [DP]

2.1 Le **canal VHF** de la course est **le 72**.

Pendant la course : les concurrents pourront assurer une double veille sur le canal de course 72 et sur le canal 16.

La veille sur le **canal 16 est une obligation**, elle doit être une priorité.

2.2 Briefings obligatoires

Briefing général : dimanche 6 juillet, 14h00

Balises de positionnement, parcours, sécurité, Cross,

(DP : Tout concurrent n'ayant pas émargé recevra une pénalité de 30 minute ajoutée à leur temps réel de course)

2.3 Abandon

Tout concurrent qui abandonne doit **obligatoirement**, informer l'organisation par les moyens suivant :

Par VHF canal 72

- Les concurrents à portée
- Les autorités en veille : sémaphore, ports, etc...

Par téléphone :

- Ou Le Directeur de Course : Yves Le Blevec **+33 (0)6 86 90 94 32**
- Ou Le Comité de Course : Gilles Bricout **+33 (0)6 08 58 74 13**

Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit et déposé au PC Course.

2.4 Positionnement par satellites

Un système de positionnement par satellite sera installé sur un chandelier arrière pour chaque bateau ; tout doit être fait pour faciliter la mise en place des balises avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

2.5 Matériel de sécurité

Les bateaux doivent être conformes aux réglementations Spéciales Offshore World Sailing (RSO) catégorie 3 avec radeau.

Un formulaire de sécurité est disponible en téléchargement. Il est à compléter par le skipper et à remettre au responsable des contrôles de sécurité lors de la chaîne d'inscription.

2.6 Carburant

Tout bateau devra disposer d'une autonomie minimale de 10 heures.

2.7 Prévention des collisions

Pendant toute la durée de l'épreuve, les bateaux doivent laisser en marche les dispositifs anticollisions obligatoires :

- Les feux de route entre 22h00 et 06h30 (heure FR TU+2).
- Le transpondeur AIS H24
- La VHF en double veille 16 et 72

2.8 [DP] Émargement au départ

Un système d'émargement au départ est prévu pendant le briefing et sera ouvert le dimanche 6 juillet de 14h00 à 15h00 heures au PC course.

(Tout concurrent n'ayant pas émargé pourra faire l'objet d'une réclamation du Comité de course)

Un bateau qui n'a pas l'intention de prendre le départ doit le signaler à la Direction de course ou à l'émargement départ.

2.9 Émargement à l'arrivée

Un émargement à l'arrivée est prévu et sera ouvert jusqu'à 2 heures après l'arrivée du concurrent au Club House du RORC, ouvert H24 pendant la période d'arrivée.

L'émargement sera fait par **signature** de la liste d'émargement retour et en déposant votre **pavillon de course** fourni par l'AO. Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une heure ajoutée au temps réel de course.

2.10 Le téléphone portable déclaré à l'inscription devra être activé durant toute la course.

2.11 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour tous les membres de l'équipage.

2.12 Stage de formation à la **survie World Sailing** valide au 6 juillet 2025 :

- Obligatoire pour les concurrents en solo
- Obligatoire pour au moins un membre d'équipage pour les doubles

2.13 Balise personnelle AIS avec GPS portée en permanence :

- Obligatoire pour les concurrents en solo et double
- Conseillée pour les concurrents en équipage

3 Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au PC Course, dans les locaux de la SNT.

Les informations diffusées sur le tableau officiel seront disponibles en version numérique :

Tableau officiel numérique	Groupe Telegram	Formulaire Sécurité
https://snt-voile.org/regates/event/la-trinite-cowes-2025	https://t.me/+_cxqtk2_7cphNTJk	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScN-4rfAlqjj1RH-JBfE2oJpGj4xIbHaW3PPaxVC_VioRR4fA/viewform

4 Modification aux instructions de course

4.1 Lorsqu'une modification entrera en vigueur le jour même de sa notification elle sera affichée 2 heures au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour ou remis aux skippers lors du briefing qui ne pourra pas se tenir moins de 2 heures avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour.

4.2 Les horaires et programmes officiels ou toute modification du programme de course seront notifiés aux skippers au plus tard avant 20 heures la veille de leur entrée en vigueur.

5 Signaux faits à terre

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du PC Course, Môle Tabarly.

5.2 Le pavillon Aperçu envoyé à terre accompagné de deux signaux sonores signifie « le départ est retardé, les bateaux doivent rester au port ». Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu.

6 Programme des courses

6.1 Samedi 5 juillet :

De **14h00 à 18h00** : accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des instructions de course et des pavillons.

18h00 : cocktail de bienvenue à la SNT

6.2 Dimanche 6 juillet

De **09h00 à 11h00** : accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des instructions de course et des pavillons

14h00 : Briefing sécurité, parcours et organisation, à la SNT

Présence obligatoire du skipper ou de son représentant, **Émargement**

17h00 Premier signal d'avertissement

Détail des séries par départ sera diffusé par avenant avant le briefing

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Jeudi 10 juillet

Au Club House du RORC, Cowes

19h00 proclamation des résultats

7 Identification (DP)

7.1 Pavillon

Pendant la période d'accueil et jusqu'au passage à hauteur de la Teignouse, puis à partir du phare des Needles et jusqu'à la remise des prix, les bateaux devront arborer dans leur pataras (ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras), le pavillon remis par l'organisation, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont.

8 Zone de Course

8.1 La zone de départ se situe au sud immédiat du chenal de La Trinité sur Mer

8.2 La zone de course se situe entre la Baie de Quiberon et le Solent (UK).

9 Parcours

9.1 Le parcours est décrit en **Annexe 2 – Parcours.**

9.2 La Direction de Course et le Comité de Course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seront distribués par avenant au briefing.

10 Marques

- Marques de parcours : Voir **Annexe 2 - Parcours**
- Marque de départ : Bateau viseur ou Bouée gonflable cylindrique orange (IC 11.1)
- Marque d'arrivée : Voir **Annexe 2 - Parcours**
- Marque de dégagement éventuelle : Bouée gonflable cylindrique jaune SNT

La position des marques indiquée en **Annexe 2 - Parcours** et les éventuels avenants n'est donnée qu'à titre indicatif, il est de la responsabilité des skippers de vérifier les informations données. En aucun cas une éventuelle erreur ou omission dans les informations fournies ne pourra donner droit à une demande de réparation.

11 Zones qui sont des obstacles

Sont considérées comme des obstacles les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation précisées en **Annexe 2 - Parcours**

Tout bateau pointé à l'intérieur d'une zone interdite se verra appliquer sans instruction, une pénalité de **2 heures**.

En cas d'infraction caractérisée pouvant apporter un avantage significatif, le comité de course pourra saisir le jury pour instruire l'infraction. Une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification pourra être appliquée

12 Départ

12.1 Zone de départ : 1 mille maximum dans le sud du Petit Trého

La zone de départ pourra être modifiée sans préavis par le Comité de Course qui enverra à bord du bateau Comité de Course le pavillon « L ».

12.2 Les départs seront donnés selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

12.3 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP).

12.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt une minute après le signal de départ sur le canal de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.5 Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité d'une heure ajoutée à son temps réel de course.

12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera considéré comme bateau en retard conformément à l'IC 11.7

12.7 Bateau en retard :

a) Un bateau qui ne serait pas en mesure de prendre le départ dans le délai de l'IC 11.6 pourra être autorisé à prendre le départ après décision du comité de course et de la direction de course, dans un délai de **4** heures au maximum après le signal de départ de la course.

b) La nouvelle ligne de départ se situera à la sortie du chenal de La Trinité sur Mer entre la marque latérale « Petit Trého » et une marque virtuelle située 0,5 milles dans le 77 (47°33.590 N, 003°00.029 W).

13 Propulsion

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

14 Arrivée

14.1 Ligne d'arrivée

Ligne à Cowes décrite en **Annexe 2 - Parcours**

14.2 Annonce à l'arrivée

Tous les concurrents doivent s'annoncer au comité de course par VHF sur le **canal 72.** Lors de son passage à la hauteur de la marque **Salt Mead** (Latérale verte) située à moins de 4 milles de la ligne d'arrivée.

L'appel doit être renouvelé jusqu'à ce que le contact VHF soit établi.

En cas d'arrivée de nuit ou mauvaise visibilité, le skipper devra annoncer son Numéro de voile au passage de la ligne d'arrivée.

14.3 Pointage intermédiaire

Un pointage intermédiaire sera effectué sur la base d'une heure de passage de ligne virtuelle programmée renvoyée par la balise embarquée.

- **Phare du Four :** Ligne virtuelle orientée au 109 entre le phare du Four et la DST Ouessant.

14.4 Réduction de course

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées indiquées ci-dessus (ceci modifie la RCV 32).

Si le comité de course décide d'interrompre la course, il annoncera par tous les moyens à sa disposition la neutralisation de la course.

L'arrivée de l'épreuve sera alors la dernière ligne virtuelle franchie par tous les concurrents en course.

14.5 Émargement arrivée

Les concurrents devront noter l'heure Française à laquelle ils ont franchi la ligne d'arrivée et passé les marques de parcours.

Les concurrents pourront avoir à renseigner ces informations au moment de **l'émargement retour** au Club House du RORC, ouvert H24 pendant la période d'arrivée. (IC 2.9)

L'émargement doit être établi dans l'heure limite du dépôt des réclamations, sauf cas de force majeure (après accord de la Direction de Course) (IC 17.2).

Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une heure ajoutée au temps réel de course.

14.6 Avant son départ de La Trinité-sur-Mer chaque concurrent doit remplir **les formalités de d'entrée au Royaume Uni.**

Formulaire et informations accessibles au lien suivant

https://www.gov.uk/guidance/submit-a-pleasure-craft-report#submit-your-report-online

15 Système de pénalité

Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16 Temps limite

L'heure limite pour terminer la course est le **jeudi 10 juillet à 12h00**

En cas de situation météo complexe, le comité de course pourra adapter le temps limite. Cette modification peut être faite après l'arrivée des bateaux mais avant la remise des prix.

17 Réclamations

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au club house du RORC (réception des balises de positionnement). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

17.2 Le temps limite de réclamation de chaque bateau est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée.

17.3 Les réclamations seront jugées à partir du mercredi 9 juillet à partir de 14h00 par téléphone ou visioconférence.

17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.5 Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.2(d) :

- Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité

17.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- Pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 61.

18 Classement

18.1 Pour les bateaux jaugés en IRC 2025 le classement se fera en temps réel x TCC. Pour les classes Monotypes le classement se fera en temps réel.

18.2 Le trophée **La Trinité Cowes by ACTUAL** sera décerné au premier IRC toutes classes y compris les doubles et solitaires.

19 Contrôles de jauge et équipement

19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.

19.2 L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant la durée de l'épreuve, ceci modifie la RCV 52.

19.3 Les coefficients IRC de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 11h00 le dimanche 6 juillet 2025.

19.4 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'affichage des coefficients.

19.5 Les plombages de jauge doivent être réalisés avant le **dimanche 6 juillet a 12h00**. Les rendez-vous doivent être pris auprès du comité technique :

Thomas Marmonteil - 06 13 06 65 15 - tmarmonteil@gmail.com

20 Bateaux officiels

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront la flamme SNT.

21 Équipement de plongée et housse de protection [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

22 Communication radio [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, à l'exception des dispositions de **l'annexe 1 - Communication**.

23 Remise des prix

La remise des prix pourra être célébrée à partir de **mercredi 9, au Club House du RORC**. L'heure exacte sera indiquée aux concurrents sur le Groupe Telegram Offciel.

Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement

24 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

25 Annexes

Annexe 1 - communication radio

Annexe 2 - Parcours

Annexe 3 – Prescriptions fédérales pour les étrangers

26 Évacuation des détritus

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27 Composition du corps arbitral

Directeur de Course :	Yves Le Blévec
Président du Comité de Course :	Gilles Bricout
Président du Comité de jauge :	Thomas Marmontiel
Président du Jury :	Claude Petit

Annexe 1 - Communication Radio

Modification à la RCV 41 : Aide extérieure

Les bateaux sont autorisés à communiquer (téléphone ou autre) et recevoir des informations météo, information sur la course et communication avec l'organisation et la presse...

Les concurrents de **La Trinité Cowes by ACTUAL** sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes :

- Images provenant de satellites d'observation.
- Cartes d'observation et de prévision.
- Fichiers numériques de données.

L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :

Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou groupe de concurrents.

et

Si leur contenu est ''brut'', c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents.

Le routage n'est pas autorisé, on entend par ''routage'' toute intervention extérieure visant à donner un avantage à un bateau.

Annexe 2 – Parcours

1 Départ

La ligne de départ est définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur ou une bouée orange.

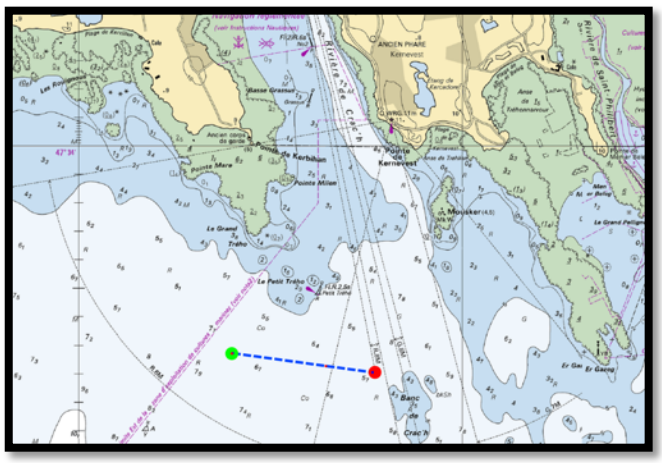

2 Parcours

Le parcours de base de **La Trinité Cowes by ACTUAL** est défini ci-dessous

- Départ
- Phare de la Teignouse — À contourner et à laisser à tribord
- Tourelle de la Plate (Raz de Sein) — À contourner et à laisser à tribord
- Phare du Four — À contourner et à laisser à tribord
- Phare des Needles et ïle de Wight — À contourner et à laisser à tribord
- Ligne d'arrivée — À franchir d'ouest en est

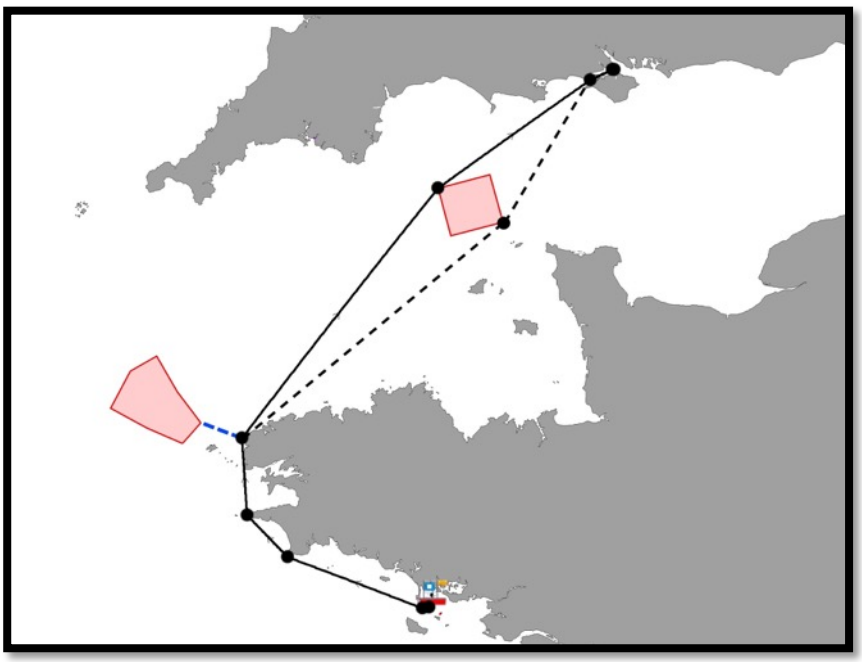

3 Zones interdites

La navigation est interdite dans les zones de séparation de trafic maritime (**DST**)

Une infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport au jury. Une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification peut être appliquée.

3.1 DST Ouessant

Zone de séparation de trafic définie par la droite reliant les points dont les coordonnées sont les suivantes :

A	49°02.05 N	005°36.70 W
B	48°48.60 N	005°25.00 W
C	48°37.20 N	005°11.85 W
D	48°29.35 N	005°22.05 W
E	48°35.00 N	005°42.50 W
F	48°42.50 N	006°03.10 W
G	48°56.40 N	005°51.60 W

3.2 DST Casquet

Zone de séparation de trafic définie par la droite reliant les points dont les coordonnées sont les suivantes :

A	50°08.65 N	002°28.10 W
B	49°51.20 N	002°21.10 W
C	49°46.10 N	002°50.30 W
D	50°03.40 N	002°57.40 W

4 Arrivée

La ligne d'arrivée est définie par la droite reliant les deux marques suivantes :

- La bouée de mouillage « Trinity Boy » 50°46.310 N, 001°17.740 W
- Le mât de visée du Club House du RORC 50°45.963 N, 001°18.023 W

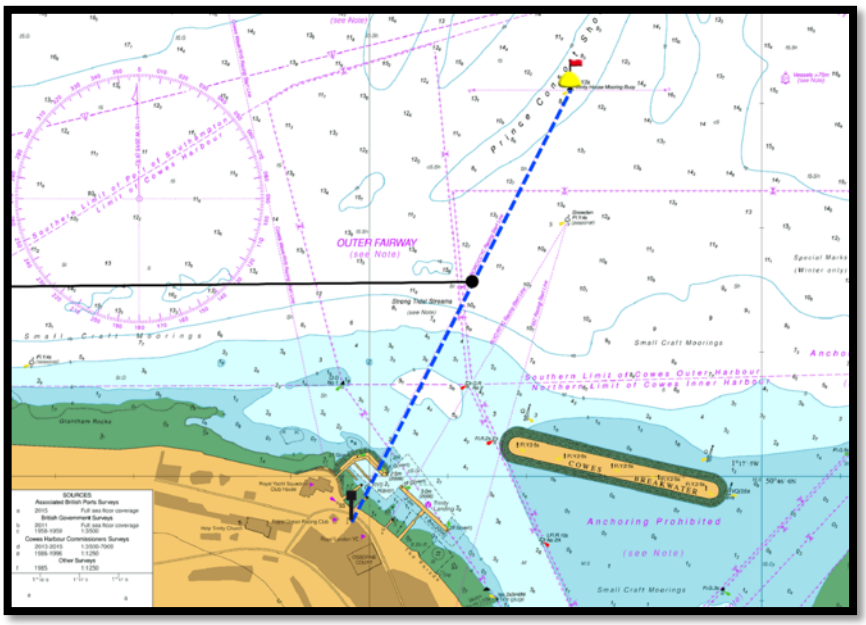

Annexe 3 - Prescriptions FFVoile

PRESCRIPTIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE (FFVOILE)
AUX REGLES DE COURSE A LA VOILE 2025-2028

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the “Arbitrage” website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)
Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)
The boat’s owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)
The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)
Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d’appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile